A03-7 EXEMPLAIRE REMIS A L'USAGER

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE

AUTOSUR

N° d'imprimé : S 641024291

NATURE DU CONTRÔLE	(3) DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL
Contrôle technique périodique	26/11/2026	26039088

(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE

Défavorable pour défaillances majeures

(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ

25/01/2027

NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE

Contre visite

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE

N° D'AGRÉMENT : S084S123

(9) RAISON SOCIALE : **SARL ACCUEIL AUTOSUR ROUGIER PHILIPPE**

(3) COORDONNÉES :
Tel. : 0490169437
100 RUE JACQUES DEMY
84140 MONTFAVET

(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR

N° D'AGRÉMENT : 084S1072
SIGNATURE :

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

(2) Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1ère mise en circulation
CK-166-RQ (F)	13/09/2012	07/04/2006

Marque	Désignation commerciale
RENAULT	MASTER

(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Catégorie internationale	Genre
VF1UDCUG635161974	N1	VASP

Type/CNIT	Énergie
UDCUG6	GO

Document(s) présenté(s)
Copie du certificat d'immatriculation visée par un vendeur professionnel

(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ

158990

INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE

PROCÈS-VERBAL N° : DATE :

N° D'AGRÉMENT DU CENTRE :

(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ

Défaillance(s) majeure(s)

3.3.1.b.2. MIROIRS OU DISPOSITIFS RETROVISEURS : Miroir ou dispositif inopérant, fortement endommagé ou mal fixé, AVG.
3.4.1.b.2. ESSUIE-GLACE : Balai d'essuie-glace manquant ou manifestement défectueux, AVG,AVD.
3.5.1.a.2. LAVE-GLACE DU PARE-BRISE : Lave-glace inopérant
4.1.1.a.2. ETAT ET FONCTIONNEMENT (PHARES) : Lampe/ source lumineuse défectueuse ou manquante : visibilité fortement réduite, AVD.
4.1.1.b.2. ETAT ET FONCTIONNEMENT (PHARES) : Système de projection fortement défectueux ou manquant, AVD,AVG.
4.2.1.a.2. ETAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX DE POSITION AVANT, ARRIERE ET LATERAUX, FEUX DE GABARIT, FEUX D'ENCOMBREMENT ET FEUX DE JOUR) : Source lumineuse défectueuse, AVD.
4.4.1.a.2. ETAT ET FONCTIONNEMENT (INDICATEURS DE DIRECTION ET FEUX DE SIGNAL DE DETRESSE) : Source lumineuse défectueuse ou manquante : visibilité fortement réduite, AVD.
5.3.1.a.2. RESSORTS ET STABILISATEURS : Mauvaise attache des ressorts ou stabilisateurs au châssis ou à l'essieu, ARG,AR,ARD.
6.1.5.b.2. SUPPORT DE ROUE DE SECOURS (LE CAS ECHEANT) : Support fêlé ou mal fixé
6.2.3.c.2. PORTES ET POIGNEES DE PORTE : Portière, charnières, serrures ou gâches manquantes ou mal fixées, AVG.
7.1.5.c.2. AIRBAG : Coussin gonflable manifestement inopérant
8.4.1.a.2. PERTES DE LIQUIDES : Fuite excessive de liquide autre que de l'eau susceptible de porter atteinte à l'environnement ou constituant un risque pour la sécurité des autres usagers de la route, C.

Défaillance(s) mineure(s)

2.1.1.e.1. ETAT DU BOITIER OU DE LA CREMAILLERE DE DIRECTION : Manque d'étanchéité
2.1.3.g.1. ETAT DE LA TIMONERIE DE DIRECTION : Capuchon antipoussière endommagé ou détérioré, AVG,AVD.
2.3.1.a.1. JEU DANS LA DIRECTION : Jeu anormal
3.3.1.b.1. MIROIRS OU DISPOSITIFS RETROVISEURS : Miroir ou dispositif légèrement endommagé ou mal fixé, G,D,C.
4.7.1.b.1. ETAT ET FONCTIONNEMENT (DISPOSITIF D'ECLAIRAGE DE LA PLAQUE D'IMMATRICULATION ARRIERE) : Source lumineuse partiellement défectueuse
5.2.3.h.1. PNEUMATIQUES : Le système de contrôle de la pression des pneumatiques fonctionne mal ou le pneumatique est manifestement sous-gonflé, ARG,ARD,AVD,AVG.
5.3.3.a.1. TUBES DE POUSSEE, JAMBES DE FORCE, TRIANGLES ET BRAS DE SUSPENSION : Détérioration d'un silentbloc de liaison au châssis ou à l'essieu, ARG,ARD,

Attention, il existe une suite à cette page du procès-verbal

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

	AVANT G	AVANT D	ARRIERE G	ARRIERE D
Ripage (-8 à + 8m/km):	-3.5m/Km			
Dissymétrie suspension (≤30%):	5%		1%	
Forces verticales :	1297daN		1152daN	
Frein de service :				
Forces de freinage :	448daN	477daN	429daN	446daN
Déséquilibre (<20%):	7%		4%	
Forces de freinage (efficacité) :	448daN	477daN	429daN	446daN
Taux d'efficacité (≥ 50%):	73%			

Frein de stationnement : Taux d'efficacité (≥ 18%): 22%

Emissions à l'échappement :
Opacité des fumées (3.00m-1): C1: 0.87m-1 C2: 0.96m-1

Feux de croisement (-3% à -0,5%) -1.1%